

*Question présentée par le député :*

*M. Stéphane Florey*

*Date de dépôt : 19 mai 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Occupation de postes stratégiques à l'Etat de Genève par des personnes non titulaires de la nationalité suisse**

Le point presse du Conseil d'Etat du 28 avril 2021 nous informait de la nomination d'une nouvelle directrice générale de l'office du personnel de l'Etat, une personne titulaire de plusieurs diplômes dont un de l'Ecole des hautes études commerciales (HEC Paris).

D'après certaines sources, la nouvelle directrice serait titulaire de la nationalité française et résiderait en France voisine. La présente interpellation n'entend pas contester ou relativiser les compétences professionnelles intrinsèques des collaborateurs de l'Etat, mais s'interroger sur le fait que des postes de cadres avec fonction dirigeante ou d'autres postes stratégiques puissent être occupés par des personnes non titulaires de la nationalité suisse et parfois domiciliées à l'étranger.

Cette problématique est exacerbée lorsque ces cadres dirigeants occupent des postes qui relèvent du domaine des ressources humaines, alors qu'une directive oblige en principe l'Etat, les institutions de droit public et les entités subventionnées à engager, à compétences égales, les demandeurs d'emploi locaux.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) ***Quel pourcentage de cadres avec fonction dirigeante à l'Etat de Genève et dans les institutions autonomes remplissant des missions de nature publique « grand Etat » ne sont pas titulaires de la nationalité suisse ?***

- 2) *Quel pourcentage de cadres avec fonction dirigeante à l'Etat de Genève et dans les institutions autonomes remplissant des missions de nature publique « grand Etat » ne sont pas titulaires de la nationalité suisse dans le domaine des ressources humaines ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ces réponses.